



**RESIDENCE DE 30 LOGEMENTS
ET 30 PLACES DE STATIONNEMENT DONT 23 PLACES EN RDC COUVERT
CHAMROUSSE-LE RECOIN – LOT L1**

**NOTICE LOGEMENTS
NOTICE DESCRIPTIVE SELON ARRETE DU 10 MAI 1968**

PREAMBULE

La présente notice descriptive s'applique à l'ensemble des 30 logements, et la totalité des places de stationnement en rez-de-chaussée et en aérien.

Les prestations, produits ou marques décrites dans la présente notice descriptive, sont donnés à titre de référence ; ils seront remplacés le cas échéant par des produits de qualité équivalente après accord de l'architecte. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou similaire ».

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque, le Promoteur pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente, conformément aux dispositions prévues dans le contrat de réservation.

L'opération sera conforme à la Réglementation thermique RT2012.

La présente notice a été établie conformément à l'Arrêté Ministériel du 10 mai 1968 fixant la notice descriptive prévue par l'Article 10 du décret n° 67 11 66 du 22 novembre 1967.

Sont considérées comme pièces principales : séjours, salles à manger, chambres et comme pièces de services : cuisines, WC, dégagements, salles de bains et salles d'eau.

SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1.	Règlementation applicable	5
1.2.	Charges d'exploitations	5
1.3.	Charges permanentes	5
1.4.	Charges climatiques	5
1.5.	Stabilité au feu – Degré coupe-feu	5
1.6.	Infrastructure	6
1.7.	Superstructure	6
1.8.	Murs de façades (aux divers niveaux)	7
1.9.	Cloisons de distribution	7
1.10.	Escaliers	7
1.11.	Conduits de fumée et de ventilation	8
1.12.	Chutes et grosses canalisations	8
1.13.	Toitures	9
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9
2.1.	Sols et plinthes	9
2.2.	Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)	10
2.3.	Plafonds (sauf peintures, tentures)	10
2.4.	Menuiseries extérieures	10
2.5.	Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire	10
2.6.	Menuiseries intérieures	11
2.7.	Serrurerie et garde-corps	11
2.8.	Peintures	12
2.9.	Equipements intérieurs	12
3.	ANNEXES PRIVATIVES	16
3.1.	Caves, celliers, greniers	16
3.2.	Parkings couverts	16
3.3.	Parkings extérieurs	17
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	17
4.1.	Halls d'entrée de l'immeuble	17

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. Règlementation applicable

Les charges à prendre en compte pour le calcul des structures sont conformes au corpus réglementaire Eurocode, avec en particulier :

- L'Eurocode 1, « Actions sur les structures et document d'application nationale. Partie 1.1 Actions sur les structures, poids volumique, poids propre et charge d'exploitation,
- L'Eurocode 1, « Actions sur les structures et document d'application nationale. Partie 1.3 Actions générales – Charges de neige »,
- L'Eurocode 1, « Actions sur les structures et document d'application nationale. Partie 1.4 Actions générales – Actions du vent ».

1.2. Charges d'exploitations

Les charges d'exploitation selon normes :

- Pour les locaux de logements
- Pour les planchers,
- Pour les escaliers et les terrasses étanchées,
- Pour les balcons,
- Pour le Parc de Stationnement,
- Pour les locaux techniques tenant compte du poids spécifique des équipements et des appareillages techniques

1.3. Charges permanentes

En complément des charges de poids propre de la structure, l'ouvrage est calculé pour supporter toutes les charges permanentes additionnelles telles que les façades, cloisons, les revêtements de sol, les équipements, l'étanchéité, les complexes végétalisées, les locaux techniques en toiture ainsi que tous les socles et éléments incorporés.

1.4. Charges climatiques

1.4.1. Vent :

Zone 1, zone de rugosité IIIb, hauteur d'ouvrage au plus haut du bâtiment $z_e \leq 20.60\text{m}$, avec vitesse de base $v_{b,0} = 22 \text{ m.s}^{-1}$ et pression dynamique de base $q_p(z_e) = 0.55 \text{ kN/m}^2$,

1.4.2. Neige :

Zone C2, altitude = 1628.00 NGF, avec $S_k = 3.91 \text{ kN/m}^2$ et $S_{Ad} = 1.35 \text{ kN/m}^2$

1.5. Stabilité au feu – Degré coupe-feu

Les éléments principaux de construction respecteront les dispositions réglementaires suivantes :

- Locaux à risques courants :
 - structures porteuses selon norme.
 - parois et planchers selon norme.
- Locaux à risques importants :
 - structures porteuses selon norme.
 - parois et planchers selon norme.

Isolement entre les logements et le parc de stationnement par dalles en béton armé et complément si nécessaire flocage ou équivalent.

1.6. Infrastructure

1.6.1. Terrassements

Après travaux de débroussaillage et de décapage superficiel sur la parcelle, terrassements généraux phasés en pleine masse en fouilles talutées et sous protection de tranchées et puits blindés en passes alternées horizontales et verticales.

Fondations suivant préconisations du rapport du bureau d'études géotechnique.

Plancher bas par dallage ou dalle portée en béton armé suivant les préconisations du rapport du bureau d'études géotechnique.

1.6.2. Parois contre terre

Réalisation des enveloppes d'enchâssements périphériques du projet pour établissement de la plateforme inférieure des terrassements généraux et d'assise des dalles inférieures sur terre-plein du niveau 0, sous protection partielle de tranchées et puits blindés en passes alternées horizontales et verticales à l'avancement des terrassements, avec mise en place d'un complexe verticale d'étanchéité et drainant pas l'extérieur.

1.6.3. Fondations et plancher bas

Assises des porteurs verticaux linéaires et ponctuels faiblement à moyennement chargés, par fondations superficielles de semelles filantes et isolées à valider suivant préconisations du rapport du bureau d'études géotechnique.

Plancher inférieur du niveau 0 accueillant le parc de stationnement, du type dalle sur terre-plein béton armé suivant préconisations du rapport du bureau d'études géotechnique

1.7. Superstructure

1.7.1. Murs

Depuis les niveaux supérieurs des ouvrages d'infrastructure, porteurs verticaux linéaires des noyaux rigides médians abritant les ouvrages de circulation verticale (gaine d'ascenseur et cage d'escalier), des façades et des refends, par voiles orthogonaux en béton armé reprenant les différents niveaux de planchers et assurant les stabilités générales sous sollicitations horizontales transversales et longitudinales d'origine climatique et sismique.

1.7.2. Poteaux

Pour compléter les porteurs verticaux linéaires ci-dessus, réalisation des porteurs verticaux ponctuels de type poteaux en béton armé de section rectangulaire dans le parc de stationnement du niveau 0 et de type poteaux en bois lamellé collé de section rectangulaire au R+1 pour la reprise des terrasses.

1.7.3. Poutres

Entre les porteurs verticaux ponctuels et linéaires, réalisation de porteurs horizontaux béton armé de section rectangulaire.

1.7.4. Plancher

Sur et entre les porteurs verticaux linéaires et entre les porteurs horizontaux en béton armé, réalisation des planchers des différents niveaux de dalles intérieures, de terrasses et de balcons en encorbellement, par dalles pleines béton armé.

Finition par chape et forme de pente incorporée en direction des évacuations d'eaux pluviales pour les balcons.

En sous-face de dalle sur extérieur et/ou sur locaux non chauffés, isolation thermique par flocage ou panneaux rigides mis en œuvre en fond de coffrage.

1.7.5. Passerelle

En plancher bas du niveau 3, mise en communication du bâtiment avec la voirie principale constituant la Route des Trolles, par réalisation d'une passerelle métallique comprenant 2 traverses latérales à base de profilés standards du commerce, complétées par la mise en place de pannes transversales et par des diagonales en cornières L, formant poutre au vent de cette passerelle métallique, qui reçoit en finition un platelage en caillebotis métallique ainsi que des garde-corps latéraux de sécurité.

1.7.6. Toiture

Depuis le niveau supérieur des ouvrages béton armé du plancher haut N6, réalisation du plancher de couverture en pente, à base de pannes en bois massif reprenant un platelage en panneaux d'OSB formant support du complexe d'isolation de la couverture.

Sur cette ossature principale en bois, mise en place des compléments d'ossatures alternés en couches croisées avec les panneaux d'isolation thermique, pour mise en place d'un complexe de toiture isolé et étanché de type SARKING, avec revêtement de finition de toiture au choix de l'Architecte.

1.7.7. Stabilité générale

Les stabilités générales sous les sollicitations horizontales d'origine climatique et sismique, sont assurées par les porteurs verticaux linéaires orthogonaux par voiles en béton armé coulés en place, reliés aux différents niveaux de plancher formant diaphragmes, à base de dalles pleines béton armé coulées en place dans les étages et par les ossatures de charpente bois constituées des empennages et des panneaux de contreventement en OSB reportant les charges sur les voiles béton armé.

1.8. Murs de façades (aux divers niveaux)

Murs en béton banché armé ou maçonnerie, épaisseur suivant études d'exécution, avec réservations pour les baies. Les façades seront revêtues, suivant plans du projet, de revêtements types:

- Enduit monocouche finition grattée de couleur claire,
- Bardage bois autoclave prés brunie
- béton matricé pierres (soubassement RDC en façade sud sur rue).

Les locaux chauffés sont en isolation thermique des murs par l'extérieur.

1.9. Cloisons de distribution

1.9.1. Entre pièces principales

Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique de type PLACOSTYL ou équivalent de 72 mm avec laine minérale, sauf exception(s) sans laine minérale pour les séparatifs dans un même volume, en accord avec l'architecte.

1.9.2. Entre pièces principales et pièces de service

Cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique de type PLACOSTYL ou équivalent de 72 mm avec laine minérale et cloison de 100 pour porte à galandage.
Traitement hydrofuge sur cloisons dans les salles de bains, salles d'eau et WC.

1.10. Escaliers

1.10.1. Escaliers

En béton préfabriqué ou coulé en place, avec contremarches pleines en béton.

1.11. Conduits de fumée et de ventilation

1.11.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Non concerné

1.11.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Réseaux de ventilation isolés thermiquement en gaine maçonnée ou en conduit acier galvanisé

1.11.3. Conduits d'air frais :

sans objet ; apport d'air frais par des entrées d'air dans les menuiseries extérieures.

1.11.4. Conduits de fumée de chaufferie

Conduit de fumée en tôle type Poujoulat ou équivalent intégré dans une gaine coupe-feu selon réglementation en béton ou maçonné ou plâtre.

Sans objet si sous station de chauffage urbain.

1.11.5. Ventilation haute de chaufferie

Si mise en place chaufferie gaz. Conduit en acier galvanisé intégré dans une gaine coupe-feu selon réglementation en béton ou maçonné ou plâtre, ou directement en gaine béton.

1.12. Chutes et grosses canalisations

1.12.1. Chutes d'eaux pluviales

En tuyaux en zinc avec tampons de dégorgeement en pied de chute ou barbacanes. Dauphin fonte pour protection mécanique sur un mètre de hauteur, au rez-de-chaussée et sous-sol au droit des circulations véhicule.

Isolation acoustique conforme à la réglementation pour éventuel dévoiement dans les parties privatives lorsque les chutes ne peuvent passer en gaines palières.

Fil chauffant au nord ?

1.12.2. Chutes d'eaux usées

En tuyaux PVC avec tampons de dégorgeement en pied de chute et aux changements de parcours horizontaux : ventilations de chute en tuyaux PVC. Isolation acoustique conforme à la réglementation pour dévoiement éventuel dans les parties privatives. Protection mécanique sur un mètre de hauteur dans le parking en sous-sol au droit des circulations véhicules.

1.12.3. Canalisations en sous-sol

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.

Evacuation en PVC dans le parking et en fond de places de stationnement .

1.12.4. Branchements aux égouts

Sur égouts eaux usées et eaux pluviales du réseau public en tuyau PVC renforcé ou suivant prescriptions des Services Techniques de la Ville.

1.13. Toitures

1.13.1. **Charpente, couverture et accessoires**

Charpente industrielle en bois résineux avec traitement insecticide et fongicide, recouvert d'un platelage pour couverture bac acier type climat de montagne et habillage des sous faces de toiture en bois.

1.13.2. **Etanchéité et accessoires pour terrasse**

Toitures terrasses accessibles : étanchéité élastomère avec panneaux isolant au-dessus des parties habitables et protection par platelage bois.

Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants type climat de montagne.

1.13.3. **Souches de cheminées, ventilations et conduits divers**

En béton ou maçonnerie d'éléments préfabriqués et enduit, ou sortie de toit en tôle type Poujoulat ou équivalent..

1.13.4. **Equipements spécifiques divers**

Sans objet.

2. **LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

2.1. Sols et plinthes

2.1.1. **Sols et plinthes des pièces principales et chambres:**

Parquet flottant stratifié de type Pergo épaisseur 8 mm ou équivalent.

Plinthes en médium à peindre de 7 cm de hauteur. Les sols des placards situés dans ces pièces seront revêtus du même revêtement de sol posé en continuité.

Ou contrecollé bois en option

2.1.2. **Sols et plinthes des pièces de services :**

Sols des cuisines :

Carrelage 45 x 45cm, ou 30 x 60cm dans la gamme sélectionnée par l'architecte. Plinthes assorties.

Sols des WC, Salles de Bains et Salles d'eau :

Carrelage 45 x 45cm ou 30x60 cm avec plinthes assorties dans la sélection faite par l'architecte. Plinthes assorties.

2.1.3. **Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Parquet flottant stratifié type Pergo épaisseur 8mm ou équivalent.

Plinthes en médium à peindre de 7 cm de hauteur.

2.1.4. Sols des balcons

Béton brut. Carrelage sur plot. Pour les terrasse Platelage bois sur plots

2.2. Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service :

Salles de bains : Faïence 30 x 30cm ou 45 x 45cm ou 30x60 cm environ dans la sélection faite par l'architecte.
Hauteur : alignement à l'huissierie de la porte.
Tablier de la baignoire carrelé et sur les 3 cotés au-dessus de la baignoire

Salle d'eau : Faïence 30 x 30cm ou 45 x 45cm ou 30x60 cm dans la sélection faite par l'architecte, au pourtour de la douche, alignement à l'huissierie de la porte et un rang de faïence entre le dessus du meuble vasque et le bas du miroir.

2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces (celliers, dressings, etc.)

Sans objet.

2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

En béton , finition par enduit pelliculaire, en général, et en plaques de plâtre (soffites/faux-plafonds si nécessaire) pour masquer, dans certains cas, les dévoiements de canalisations suivant les contraintes techniques.

2.3.2. Plafonds des loggias

Peinture suivant projet.

2.3.3. Sous-face des balcons

Peinture suivant projet.

2.4. Menuiseries extérieures

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

En bois avec double vitrage isolant, conformes aux réglementations thermique et acoustique , portes-fenêtres ouvrant à la française suivant plan architecte. Fermeture 3 points. Habillage des tableaux et linteaux en bois avec traversé pour les volets roulants PVC en applique intérieure

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

Sans objet.

2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire

Suivant plans architecte :

- Volets roulants en aluminium ou PVC à commande manuelle, électrifiable, avec verrou pour toutes les menuiseries extérieures situées à RDC.

2.6. Menuiseries intérieures

2.6.1. Portes intérieures

Portes à âme alvéolaire (paumelles à peindre) sur huisserie en métal des Ets MALERBA à peindre ou équivalent.

Quincaillerie sur plaque série ARTIS en zamac finition PLATINE des Ets VACHETTE ASSA BLOY ou équivalent. Serrure à condamnation-décondamnation pour les portes des WC et salles de bains. Serrure à bec de cane pour les séjours et cuisines, et à pêne dormant pour les chambres. Les clés des chambres seront toutes identiques.

Une butée de porte métallique sera fixée au sol ou au mur suivant les cas.

2.6.2. Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.3. Portes palières

A âme pleine coupe-feu ½ heure avec parement décoratif des MALERBA ou équivalent selon le plan de décoration. Serrure multipoints VACHETTE A2P* canon européen type Vachette VIP+ ou équivalent avec carte de reproduction.

Une butée de porte métallique sera fixée au sol.

Ensemble monobloc série MUZE sur plaque en zamac des Ets VACHETTE ASSA BLOY ou équivalent. Seuil à la suisse en bois verni. Microviseur.

2.6.4. Portes de placards

Sans objet dans les logements

2.6.5. Portes des locaux de rangement

Sans objet.

2.6.6. Moulures et habillages

Sans objet.

2.6.7. Escaliers bois des duplex

En bois.

2.7. Serrurerie et garde-corps

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Gardes-corps extérieurs à barreaudage horizontal métallique thermolaqué.

Gardes-corps extérieurs mixte bois métal.

2.7.2. Pare-vue

Pare-vue mixte bois métal.

2.7.3. Grilles de ventilation

Grille de ventilation du parking et autres entrées d'aire

2.7.4. Huisseries et bâtis du local à ski et entrée principale

En acier thermolaqué ou bois.

2.8. Peintures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur menuiseries et ouvrage en bois
vernis.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections
Sans objet.

2.8.1.3. Sur serrureries
Sans objet.

2.8.1.4. Sous faces et rives des balcons
Peinture minérale suivant projet.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur boiseries et canalisations
2 couches de peinture satinée.

2.8.2.2. Sur murs et plafonds
Pièces humides et pièces sèches : 2 couches de peinture satinée.

2.8.2.3. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
Deux couches de peinture blanche.

2.9. Equipements intérieurs

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Bloc évier 2 cuves inox et mitigeur EUROSMART de chez GROHE ou équivalent.
Meuble 2 portes battantes sous évier en mélaminé blanc, équipé d'une tablette.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Mise en place de manchettes par le Promoteur pour installation ultérieure de compteurs par le propriétaire ou le syndic de copropriété.
Distribution encastrée dans les dalles par réseaux de type PER. Raccordements en apparent. Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Distribution depuis la chaufferie ou sous-station. Réseaux de type PER encastrés dans la dalle béton.
Mise en place de compteurs dans chaque logement.

2.9.2.3. Evacuations

En tuyau PVC, apparent avec une attente pour évacuation de machine à laver et lave-vaisselle.

2.9.2.4. Distribution du gaz :

Sans objet.

2.9.2.5. Branchements en attente

Deux robinets pour alimentation machine à laver et lave-vaisselle selon plans de vente.

2.9.2.6. Appareils sanitaires

Lavabo :

Meuble vasque des Ets « chènes vert » gamme « Alizé ». miroir ?

Baignoire (selon plan de vente) : en acrylique série GENOVA des Ets ROCA ou équivalent. (Longueur de la baignoire 170cm)

Receveur de douche (selon plan de vente) : en acrylique série EASY des Ets ROCA ou équivalent et pare douche. Dimensions selon plan architecte.

Cuvette de WC : type NEXO des Ets ROCA ou équivalent. Réservoir dorsal en porcelaine vitrifiée blanche 3/6 litres. Abattant double rigide des Ets OLFA ou équivalent de couleur blanche.

Robinetterie des éviers des cuisines : mitigeur à bec orientable chromé type EUROSMART des Ets GROHE ou équivalent, vidage à chaînette, siphon PVC.

Robinetterie des lavabos : mitigeur série EUROSMART COSMOPOLITAN S des Ets GROHE ou équivalent, vidage à tirette, siphon PVC.

Robinetterie des baignoires : Thermostatique sur colonnettes série GROHTHERM 800 ou équivalent et ensemble de douche sur barre série TEMPESTA des Ets GROHE ou équivalent. Flexible de 1,60m.

Robinetterie des douches : Thermostatique mural série GROHTHERM 800 ou équivalent et ensemble de douche sur barre série TEMPESTA des Ets GROHE ou équivalent.

2.9.2.7. Accessoires divers

Sans objet.

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Installation réalisée suivant les prescriptions de la norme NF C 15-100. Tableaux électriques des Ets SCHNEIDER ELECTRIQUE ou équivalent.

2.9.3.2. Puissance à desservir

1 ou 2 pièces de moins de 35m² : 6 kW
1 ou 2 pièces à partir de 35m² : 9 kW
3 à 5 pièces entre 35 et 100m² : 9 kW
Plus de 100m² : 12 kW

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Appareillage Série ODACE STYLE des Ets SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.

	points en PLAFOND	d'éclairage PC 16 Ampères	1 prise haute non commandée	Circuits spécialisés	
				32 appareil de cuisson	A 20 (LL, LV...) A
ENTREE	1				
CUISINE	1	6 dont 4 au-dessus du plan de travail 3 minimum pour cuisines < à 4 m ² 1 pour hotte	1	2	3
SEJOUR	1	< ou = à 28m ² : 1 par tranche de 4m ² avec un minimum de 5 >28m ² minimum de 7	1		
DEGAGEMENT/ CIRCULATION	1 ou applique	1 pour surface > à 4m ²			
CHAMBRES	1	3	1 dans chambre PMR		
SALLES de BAINS	1 Ou en applique au-dessus de la porte	1	1		
SALLES d'EAU	1 Ou en applique au-dessus de la porte	1	1		
WC	1 ou en applique au-dessus de la porte				
Balcons					
Terrasses en étages sup à 6 m ²	1 luminaire en applique	1 PC étanche à l'extérieur			

La prise de courant haute machine à laver et la prise de courant lave-vaisselle pourront être disposées dans d'autres locaux que la cuisine, suivant plans architecte.

Des fourreaux seront prévus en mesure conservatoire pour la motorisation des volets roulants pour chaque fenêtre.

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Sonnerie intégrée dans le tableau électrique - Bouton poussoir SCHNEIDER à l'extérieur.

2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilations

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage assuré par chaudière collective gaz ou sous-station de chaleur desservie par le concessionnaire de la ville si le réseau est en service au moment du démarrage des travaux.

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure :

Pour une température extérieure minimale de - 7°C, les températures garantie dans les logements seront :

Séjour, chambres et cuisine : 19°C
Salles de bains : 22°C

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Corps de chauffe chauffage central modèle PARADA des Ets RADSON ou équivalent avec bouton thermostatique.

Radiateur sèche serviette électrique série HABANNA 2 des Ets TRESKO ou équivalent suivant étude thermique.

2.9.4.4. Conduits de fumée

Sans objet pour les logements.

2.9.4.5. Conduits et prise de ventilation

Ventilation mécanique : extraction dans les pièces de services suivantes : cuisine, salle d'eau, WC, salle de bain.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Introduction d'air par des bouches d'entrée d'air situées en partie haute des menuiseries des pièces sèches (séjours et chambres). Circulation de l'air sous les portes intérieures détalonnées.

2.9.5. Equipements de télécommunications

2.9.5.1. Radio - T.V.

Antennes collectives hertziennes sur le toit de l'immeuble pour recevoir les chaînes de la TNT.

Il sera prévu une prise TV dans le séjour, et les chambres de chaque logement.

S'il est envisagé un raccordement ultérieur à un câble opérateur local, il sera prévu des fourreaux aiguillés spécifiques depuis la gaine palière jusqu'à la Gaine Technique Logement (GTL).

2.9.5.2. Téléphone

Téléphone : Prises RJ 45

	STUDIOS	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
CUISINE	Sans objet				
SEJOUR	2	2	2	2	2
CHAMBRE 1		1	1	1	1
CHAMBRE 2			1	1	1
CHAMBRE 3				1	1
CHAMBRE 4					1
Prises RJ 45 : TOTAL	2	3	4	5	6

2.9.5.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Porte d'entrée du sas contrôlée par platine digicode et badge de type VIGIK ou équivalent.

Seconde porte du sas sur hall contrôlée par platine à défilement de noms et, dans l'appartement, vidéophone couleur

Sortie des 2 portes du sas par bouton poussoir

2.9.5.4. Fibre optique

S'il est envisagé un raccordement ultérieur à un opérateur fibre local, il sera prévu des fourreaux aiguillés spécifiques depuis la gaine palière jusqu'à la Gaine Technique Logement (GTL).

2.9.6. Autres équipements

Sans objet.

2.9.7. 2.9.8 Locaux commerciaux

Sans objet.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. Caves, celliers, greniers

Sans objet.

3.2. Parkings couverts

3.2.1. Murs ou cloisons

Tous les murs seront en béton armé brut ou en maçonnerie brut.

3.2.2. Plafonds

En béton armé brut, y compris isolation thermique sous les locaux chauffés.

3.2.3. Sols

Béton armé brut surfacé. Délimitation des places et numérotation par peinture blanche.

3.2.4. Porte d'accès du parking

En métal thermolaqué, commandée par télécommande. Un émetteur par place et 2 émetteurs supplémentaires pour les services généraux remis au syndic à la réception.

3.2.5. Ventilation

Introduction d'air naturel ou mécanique par grilles métalliques et gaines maçonnées. Extraction selon réglementation.

3.2.6. Equipement électrique

Eclairage par appareils LED type réglettes permanent pour 1/3 des appareils et sur déclenchement à l'ouverture de la porte parking + bouton de relance au droit de chaque porte d'escalier pour les 2/3 restants. Eclairage de sécurité par blocs autonomes.

3.3. Parkings extérieurs

- 3.3.1. **Sol**
Minéral au choix de l'architecte
- 3.3.2. **Délimitation au sol**
Peinture blanche pour délimitation de places.
- 3.3.3. **Système de repérage**
Peinture pour numérotation des places.
- 3.3.4. **Système condamnant l'accès**
Sans objet.

4. **PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

4.1. Halls d'entrée de l'immeuble

- 4.1.1. **Sols**
Tapis Tuftigard ou équivalent dans cadre métallique et revêtement en carrelage de type grès cérame format 60 X60 cm environ, des Ets SALONI ou équivalent ou autre revêtement suivant projet de décoration de l'architecte.
- 4.1.2. **Parois**
Selon plan de décoration de l'architecte.
- 4.1.3. **Plafonds**
Faux plafond selon plan de décoration de l'architecte et étude acoustique.
- 4.1.4. **Éléments de décoration** : Suivant projet architecte.
- 4.1.5. **Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**
Porte métallique avec vitrages retardateurs d'effraction feuilletés de type 44.2. Mode de fermeture et d'ouverture conforme au paragraphe 2.9.6.3 du présent document
- 4.1.6. **Boîtes aux lettres et à paquets**
Ensemble conforme à la réglementation en vigueur.
- 4.1.7. **Tableau d'affichage et corbeilles**
Affichage : Incorporé et corbeilles.
- 4.1.8. **Chauffage**
Sans objet.
- 4.1.9. **Équipement électrique**
Éclairage par spots LED ou appliques ou suspensions LED au choix de l'architecte, allumage sur minuterie par détecteurs de présence.

4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage

4.2.1. Sols

Au RDC : carrelage de type grès cérame des Ets SALONI 60 X 60 cm ou équivalent. Choix selon le plan de décoration de l'architecte avec des plinthes assorties.

En étages : moquette en lés U3P3 des Ets BALSAN série BEST DESIGN ou équivalent selon le plan de décoration de l'architecte avec des plinthes en médium de 7 cm à peindre.

4.2.2. Murs

Peinture décorative selon le plan de décoration de l'architecte.

4.2.3. Plafonds

En béton armé, enduit de finition avec revêtement peinture. Faux plafond selon résultat de l'étude acoustique.

4.2.4. Eléments de décoration

Selon décoration architecte.

4.2.5. Chauffage

Sans objet.

4.2.6. Portes

A RDC : portes à âme pleine coupe-feu selon réglementation avec peinture brillante.

Sur les paliers d'étage : portes à âme pleine coupe-feu selon réglementation avec peinture brillante.

4.2.7. Equipement électrique

Eclairage par appliques décoratives LED murales ou en plafond au choix de l'architecte, allumage sur minuterie par détecteurs de présence.

1 PC 16 A dans chaque dégagement d'étage dans la gaine palière.

4.3. Circulations sous-sol

4.3.1. Sols

Peinture anti-poussière dans paliers.

4.3.2. Murs

Peinture blanche.

4.3.3. Plafonds

Peinture blanche dans sas, paliers.

4.3.4. Portes d'accès

Portes à âme pleine avec peinture.

Degré coupe-feu conforme à la réglementation.

4.3.5. Rampes d'accès pour piétons et cycles

En béton armé, finition balayée.

4.3.6. Equipement électrique

Eclairage par détecteur de présence en entrée de circulation sur minuterie . Luminaires LED type réglette étanche.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes suivant règlementation.

Les cheminements des câbles se feront en apparent en goulotte ou tube IRO gris.

4.4. Cages d'escaliers

4.4.1. Sols des paliers

Peinture anti-poussière polyuréthane

4.4.2. Murs

Enduit de finition type BAGAR ou équivalent.

4.4.3. Plafonds

Enduit de finition type BAGAR ou équivalent.

4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps,

Peinture anti-poussière polyuréthane au sol.

Main-courantes intérieures finition peinture

Relevés en plinthes de la peinture anti poussière polyuréthane dito sol sur 7cm de haut environ.

Les cheminements des câbles se feront en apparents.

4.4.5. Chauffage, ventilation

Chauffage : sans objet.

Désenfumage en partie supérieure, selon réglementation.

4.4.6. Eclairage

Eclairage par interrupteur en entrée d'escalier sur minuterie. Luminaires de type appliques fluorescentes.

Eclairage de sécurité par blocs autonomes suivant réglementation.

4.5. Locaux communs

4.5.1. Espace partagé

Sans objet.

4.5.2. Local vélos

Peinture anti-poussière polyuréthane au sol. Murs en peinture blanche . Ventilation statique. Eclairage par luminaire fluorescent sur minuterie. Serrure sur porte fonctionnant avec la clef de chaque appartement.

Equipement et accrochage selon réglementation.

4.5.3. Local ski/cellier

Peinture anti-poussière polyuréthane au sol. Murs en peinture blanche . Ventilation statique. Eclairage par luminaire fluorescent sur minuterie. Serrure sur porte fonctionnant avec la clef de chaque appartement.

4.5.4. Buanderie collective

Sans objet.

4.5.5. Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.6. Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet.

4.5.7. Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6. Locaux techniques

4.6.1. Local de réception des ordures ménagères

Sans objet

4.6.2. Chaufferie

Peinture de sol y compris remontée de 7 cm minimum en plinthe.

Murs brut.

Plafonds bruts qui pourront être isolés en fonction de la note de calcul thermique ou pour assurer un coupe-feu.

Eclairage par appareil LED, allumage simple par interrupteur. Siphon de sol

4.6.3. Sous-station de chauffage (S'il y a lieu)

Peinture de sol y compris remontée de 7 cm minimum en plinthe.

Murs brut.

Plafonds bruts qui pourront être isolés en fonction de la note de calcul thermique ou pour assurer un coupe-feu.

Eclairage par appareil LED, allumage simple par interrupteur.

4.6.4. Local des surpresseurs

Sans objet.

4.6.5. Local transformateur électrique

Selon prescriptions ERDF si nécessaire.

4.6.6. Local machinerie d'ascenseur

Sans objet. Machinerie en gaine.

4.6.7. Local ventilation mécanique

Prestation brut

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. Ascenseurs et monte-charges (Logements collectifs)

1 ascenseur par cage d'escalier (630 kg, 8 personnes).

Tous niveaux en superstructure desservis.

Miroir sur une face de la cabine.

Portes palières en acier peinte à tous niveaux, sauf RDC en inox brossé.

Appel en cabine et report vers société de télésurveillance et dépannage. Bâche de déménagement.

Bouton de commande décoratif intégré dans projet de décoration palier et RDC

Revêtement de sol de cabine identique au revêtement du hall.

5.2. Chauffage, eau chaude

5.2.1. Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1. Production de chaleur

Chaudière collective à condensation gaz dans un local technique dédié au sous-sol. Cette production permettra d'assurer les besoins de chauffage central et de production d'eau chaude sanitaire des logements. Sous-station de chauffage urbain à bois si le réseau et la production sont mis en place par la ville au moment du démarrage des travaux.

5.2.1.2. Régulation automatique

Selon normes thermiques RT2012.

5.2.1.3. Pompes et brûleurs

Pompe de distribution : 1 pompe double pour le chauffage et 1 pompe double pour l'eau chaude sanitaire.

Brûleur intégré à la chaudière

5.2.1.4. Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5. Colannes montantes
Tuyaux calorifugés en gaines techniques..

5.2.2. Service d'eau chaude

5.2.2.1. Production d'eau chaude
La production d'eau chaude sanitaire sera issue de la chaufferie collective gaz (ou sous-station chauffage urbain)

5.2.2.2. Pompes et brûleurs
La distribution d'eau chaude sanitaire sera bouclée par une pompe de circulation.

5.2.2.3. Comptage général
Compteur en sortie d'échangeur en instantané

5.2.2.4. Colannes montantes
Tuyaux de type PVC pression ou multicouche calorifugés.

5.3. Télécommunications

5.3.1. Téléphone :
Alimentation réalisée par opérateur local. Ligne séparée pour l'ascenseur.

5.3.2. Antennes TV et Radio
Antenne TV collective avec amplificateur et distribution dans gaine technique spécifique et vers les appartements. Réception des chaînes TNT.

5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

Le stockage des ordures ménagères se fera dans les moloch extérieur. Emplacement suivant plan architecte.

5.5. Ventilation mécanique des locaux
Selon réglementation.

5.6. Alimentation en eau

5.6.1. Comptages généraux
La fourniture et pose du comptage général est assurée par la société concessionnaire de la distribution d'eau.

5.6.2. Surpresseurs, réducteur et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Surpresseurs de marque SALMSON ou équivalent si nécessaire.

5.6.3. Colannes montantes (Logements collectifs)
Tuyaux de type PVC pression ou multicouche avec calorifuge anti condensation.

5.6.4. Branchements particuliers
A partir des colannes montantes, avec manchettes pour la pose de compteurs divisionnaires par le propriétaire ou le syndic de copropriété.

5.7. Alimentation en gaz

- 5.7.1. Colonnes montantes**
Sans objet.
- 5.7.2. Branchements et comptages particuliers**
Sans objet.

5.8. Alimentation en électricité

- 5.8.1. Comptages des services généraux**
Dans locaux spécifiques ou placard technique, comptage mis en place par le fournisseur d'énergie.
- 5.8.2. Colonnes montantes**
Dans gaine spécifique « électricité ».
- 5.8.3. Branchements et comptages particuliers**
Dans chaque appartement, comptages mis en place par le fournisseur d'énergie dans la gaine GTL.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. Voirie et parkings

- 6.1.1. Voirie d'accès au garage**
Revêtement routier pour la voirie extérieure d'accès au garage au choix de l'architecte
- 6.1.2. Trottoirs**
Béton balayé
- 6.1.3. Parkings**
Revêtement routier au choix architecte

6.2. Circulations des piétons

- 6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, rampes**
Béton désactivé ou béton balayé pour accès aux halls ou autre revêtement au choix de l'architecte.

6.3. Espaces verts

- 6.3.1. Aires de repos**
Sans objet.
- 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**
Selon choix architecte
- 6.3.3. Engazonnement**
Sur espaces délimités sur les plans à l'intérieur de la propriété.

6.4. Eclairage extérieur

6.4.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Par appliques ou suspensions décoratives au choix de l'architecte commandées par interrupteur crépusculaire et horloge.

6.4.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Pour les parties communes : Par bornes lumineuses. Allumage sur interrupteur crépusculaire et horloge.

6.5. Réseaux divers

6.5.1. Eau

Alimentation souterraine par société concessionnaire.

6.5.2. Gaz

Alimentation souterraine par société concessionnaire et passage en partie haute dans parking jusqu'à la chaufferie ou réseau vapeur du chauffage urbain alimentant la sous-station de l'immeuble.

6.5.3. Electricité (poste de transformation extérieur)

Distribution basse Tension par les soins du concessionnaire.

6.5.4. Postes d'incendie, extincteurs

Extincteurs dans les parkings. Nombre défini suivant réglementation.
Bac à sable, et seau suivant réglementation.

6.5.5. Egoûts

Raccordement séparatif aux réseaux publics, eaux usées et eaux pluviales. Ensemble des évacuations gravitaires et pompe de relevage dans parking.

6.5.6. Epuration des eaux

Sans objet.

6.5.7. Télécommunications

Raccordement au réseau Concessionnaire.

6.5.8. Drainage du terrain

Drainage type climat de montagne pour les parois enterrées

6.5.9. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins,

Gestion des eaux de pluie par infiltration sur site suivant rapport géotechnique.